



Délibération n° 2014-22 du Comité syndical du Mardi 20 Mai 2014

~~~~~  
**ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS DU SYDEL**

L'an deux mil quatorze le vingt mai à dix huit heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 12 mai 2014.

|                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                        | Sonia ARRAZAT, Christian BILHAC, Marie-Christine BOUSQUET, Olivier BRUN (représenté par M. Daniel VIALA), Manuel DIAZ, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN, Joëlle GOUDAL, Audrey GUERIN, Michel GUIBAL (représenté par M. Louis VILLARET), Pierre GUIRAUD, Jean-Claude LACROIX, Patrick LAMBOLEZ, Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Béatrice NEGRIER, Rémy PAILLES, Yolande PRULHIÈRE, Claude REVEL, Frédéric ROIG (représenté par M. Jacques RIGAUD), Valérie ROUVEIROL, Michel SAINT PIERRE, Philippe SALASC (représenté par Agnès CONSTANT), Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER (représenté par Mme Anne-Marie FABRE), Luc VIALA, Louis VILLARET |
| Absents ou excusés :                                     | Claude CARCELLER, Alain CHALAGUIER, Roger FAGES,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 27 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

Le Président expose ce qui suit

Vu l'article L. 2122-7 du CGCT,

Vu l'article 1 des statuts qui prévoit que Le SYDEL est régi par les articles L.5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, par les dispositions relatives aux syndicats mixtes fermés,

Vu l'article L 5711-1 du CGCT relatif aux syndicats mixtes fermés qui prévoit que ces derniers sont soumis aux dispositions des articles L5210-1 et suivants du CGCT,

Vu l'article L5211-10 du CGCT alinéa 2 qui dispose que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents,

Vu l'article 7.1 des statuts du Sydel relatif à la composition du bureau qui dispose que le bureau est composé de 12 membres, dont : 1 Président, 4 Vice-présidents et 7 autres membres

Le Président propose au comité syndical de fixer le nombre de vice-présidences à 4 conformément aux statuts du SYDEL.

Le Comité syndical ayant ouï le Président, décide à l'unanimité de fixer le nombre de vice-présidences à 4 et de procéder à leur élection.

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Jean-Claude LACROIX au titre de Premier vice-président et demande aux délégués syndicaux qui le souhaitent de faire connaître leur candidature. Il n'y a pas d'autre candidat.

Le Président fait procéder au vote.

Le vote étant clos, le Président fait procéder au dépouillement, assisté de deux assesseurs, Madame Yolande PRULHIÈRE et Madame Sonia ARRAZAT.

Monsieur Jean-Louis LACROIX est élu Premier vice-Président du Syndicat de développement local (SYDEL) du Cœur d'Hérault à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix pour et 2 votes blancs).

Monsieur le Président propose la candidature de Madame Marie-Christine BOUSQUET au titre de deuxième vice-présidente et demande aux délégués syndicaux qui le souhaitent de faire connaître leur candidature. Il n'y a pas d'autre candidat.

Le Président fait procéder au vote.

Le vote étant clos, le Président fait procéder au dépouillement, assisté de deux assesseurs, Madame Yolande PRULHIÈRE et Madame Sonia ARRAZAT.

Madame Marie-Christine BOUSQUET est élue deuxième vice-Présidente du Syndicat de développement local (SYDEL) du Cœur d'Hérault à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix pour et 2 votes blancs).

Monsieur le Président propose la candidature de Madame Béatrice NEGRIER au titre de troisième vice-président et demande aux délégués syndicaux qui le souhaitent de faire connaître leur candidature. Il n'y a pas d'autre candidat.

Le Président fait procéder au vote.

Le vote étant clos, le Président fait procéder au dépouillement, assisté de deux assesseurs, Madame Yolande PRULHIÈRE et Madame Sonia ARRAZAT.

Madame Béatrice NEGRIER est élue troisième vice-Présidente du Syndicat de développement local (SYDEL) du Cœur d'Hérault à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour et 1 vote blanc).

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Frédéric ROIG au titre de quatrième vice-président et demande aux délégués syndicaux qui le souhaitent de faire connaître leur candidature. Il n'y a pas d'autre candidat.

Le Président fait procéder au vote.

Le vote étant clos, le Président fait procéder au dépouillement, assisté de deux assesseurs, Madame Yolande PRULHIÈRE et Madame Sonia ARRAZAT.

Monsieur Frédéric ROIG est élu quatrième vice-Président du Syndicat de développement local (SYDEL) du Cœur d'Hérault à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour et 1 vote blanc).

Clermont l'Hérault, le 27 Mai 2014

Publiée le 27 Mai 2014

Transmise le 27 Mai 2014

Le Président du Syndicat



Louis VILLARET

SYDEL du Cœur d'Hérault  
Région Occitanie  
Région de France